



ASSOCIATION KRAV MAGA 68

Inscrite au registre des associations du tribunal de Mulhouse sous les références Volume : 93 Folio n°31

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE SAISON 2019-2020

Date d'inscription :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Date de Naissance : Téléphone :

Profession : Mail :

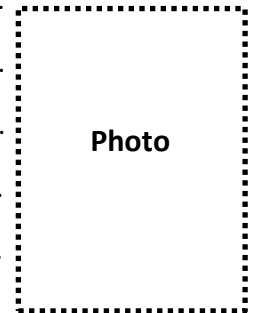
Expérience sportive :

Grade Krav-Maga : Nb Années Pratique :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Téléphone : Lien de parenté :

Taille T Shirt : XXL XL L M S XS



Mode de Paiement :

(Licence fédérale de 22€ incluse + 1 Tshirt + 1 ceinture)

en 1X: **195€** en 2X: **100€ + 95€**

Tarif ACSP Peugeot Mulhouse :

en 1X: **170€** en 2X: **100€ + 70€**

Documents obligatoires:

- Certificat médical **avec mention** « pratique du Krav-Maga »
- Autorisation Parentale si mineur (minimum 16ans)
- Photo pour fiche d'inscription (nouvelle inscription uniquement)

*L'accès au cours (hors cours d'essai n'est possible qu'après fourniture de **TOUS** les documents obligatoires mentionnés ci-dessus ainsi que le paiement **INTEGRAL** de la cotisation.*

Je soussigné déclare m'engager à respecter le règlement de l'association (au dos), et avoir pris connaissance des périodes de fermeture du club (vacances scolaires).

J'accepte les risques que peut engendrer un sport de contact comme le Krav-Maga, et de porter la tenue officielle ainsi que les équipements de protections à chaque cours

Je déclare sur l'honneur avoir un casier judiciaire vierge et à en fournir un si besoin

Date : Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Code moral Krav Maga 68

Adhérent de Krav Maga 68, je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

- d'honnêteté,
- de non-agressivité,
- d'humilité,
- de respect de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de nos partenaires.

En outre, chaque adhérent s'engage à n'utiliser les techniques de Krav Maga que pendant les cours ou dans le seul but de défendre son intégrité physique ou celle de ses proches.

Enfin, chacun devra contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

Utilisation des locaux

Les entraînements se déroulent dans des locaux entretenus, chauffés et éclairés par la Ville de Mulhouse. Les adhérents sont invités à veiller à la propreté et à la bonne conservation des lieux. L'accès au tatami est réservé aux adhérents pratiquant pieds nus ou utilisant des chaussures d'entraînement propres, à semelles non-marquantes, destinées à la pratique des arts martiaux en salle, et réservées exclusivement à cet usage par le pratiquant.

Le club n'est en aucun cas responsable de la disparition des objets personnels qui demeurent en permanence sous la responsabilité et la surveillance des adhérents.

Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux une fois que le cours a commencé, chacun s'efforçant de respecter les horaires indiqués.

Droit à l'image

Toute personne physique a un droit exclusif sur son image et sur l'utilisation qui en est faite. Ce droit concerne non-seulement l'image mais aussi tous les éléments constitutifs de la personne (voix, silhouette, etc ...).

Chaque adhérent accepte et autorise que les films, photographies ou toute autre identification de sa personne pris à l'occasion des entraînements, stages, démonstrations ou toute autre manifestation puissent être utilisés par le club à des fins publicitaires.

Etat d'esprit

Le club est une association respectueuse d'un état d'esprit sportif.

Tout propos ou attitude anti-sportif, injurieux, homophobe, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive de l'association, dans les conditions ci-dessous.

Sanctions

L'enseignant peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur, ou qui ne serait pas à jour de son inscription, ou qui n'aurait pas fourni son certificat médical d'aptitude, ou dont le comportement occasionnerait une gêne pour les autres pratiquants.

Le cas échéant, le Bureau peut, à tout moment et sur décision motivée, exclure de l'association un adhérent, sans que celui-ci puisse prétendre à un éventuel remboursement.